



Sud Paris Soleil

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juin 2026

Le vendredi 19 juin 2026, les membres de la coopérative Sud Paris Soleil se sont réunis en Assemblée générale ordinaire. La séance est ouverte à 19h30 par l'émargement des présents et la vérification des procurations. 55 sociétaires sont présents ou représentés par des procurations. Le quorum (10 % des sociétaires) étant atteint, l'Assemblée générale peut donc valablement délibérer.

Le président de séance, Régis Lebrun, remercie les sociétaires pour leur participation, et se réjouit de tenir cette Assemblée générale. Il présente l'ordre du jour :

1. Bilan d'activité 2025 de la coopérative et faits marquants de la période
2. Présentation, approbation des comptes 2025 et affectation du résultat (**votes 1 et 2**)
3. Présentation du modèle de l'autoconsommation collective et du projet d'Antony
4. Point de situation des autres projets en cours

1. Bilan d'activité 2025 de la coopérative et faits marquants de la période

Jean-François Quenet présente le bilan d'activité de la coopérative en commençant par la centrale de l'école La Plaine de Cachan. La centrale a produit 95 172 kWh pour 10 900 € en 2025.

Le contrat de maintenance a été repris par Soli Energie le 27 janvier 2025.

L'action juridique lancée contre Sunvie en 2024, suite au dysfonctionnement de l'onduleur, a abouti en avril 2026, à une condamnation de Sunvie à payer 23 300€ à la coopérative.

Faits marquants de la période :

- Juin 2025 : Participation au groupe de travail régional sur le solaire thermique, animé par Energie Partagée.
- 3 octobre 2025 : Rencontre de la Ville pour la maternelle La Plaine à Cachan.
- 10 octobre 2025 : Première rencontre de l'ESTP à Cachan.
- Décembre 2025 : Entrée au capital de la SAS Green Kommon.
- Janvier 2026 : Membre fondateur à la création de l'association Part'EnR Ile-de-France, personne morale organisatrice.
- Janvier 2026 : Présentation de deux projets d'étude à mener avec l'ESITC d'Arcueil.
- 19 février 2026 : Réunion avec Adef Résidences pour l'Ehpad du Grand Cèdre.
- 15 avril 2026 : Réunion de lancement de la collecte citoyenne pour le projet ACC à Antony.
- 22 avril 2026 : Animation d'une table ronde sur la PMO à la journée nationale ACC.
- 6 mai 2026 : Réunion avec le stagiaire ESTP à Cachan.
- 29 mai 2026 : Rencontre avec la ville de Fontenay-aux-Roses.
- 8 juin 2026 : Rencontre avec la ville d'Arcueil.
- 12 juin 2026 : Réunion avec Vallée Sud Rénov pour l'AMI 92.
- 17 juin 2026 : Maintenance préventive annuelle réalisée par Soli.

Balades thermiques et kits Plug & Play (<https://cachan-soleil.fr/>)

10 réunions plénières se sont tenues depuis juin 2025.

4 conseils de gestion et une assemblée générales extraordinaire (le 15 décembre 2025)

2. Approbation des comptes et affectation du résultat (vote)

L'assemblée générale doit approuver les comptes de l'année précédente (2025) et voter l'affectation du résultat avant le 30 juin de l'année en cours. Les comptes doivent être arrêtés par le conseil de gestion et une proposition d'affectation de résultat doit être formulée.

Jeanne Picard présente les comptes au 31 décembre 2025, établis par notre expert-comptable.

Les comptes doivent être arrêtés par le conseil de gestion et une proposition d'affectation de résultat doit être formulée, avant l'approbation des comptes de l'année précédente en assemblée générale.

Jeanne Picard présente les comptes au 31 décembre 2025, établis par notre expert-comptable.

Le bilan présente un total de 148 293 € et se compose principalement :

à l'actif :

- de l'installation de l'école La Plaine pour 109 248 € brut et 83 594 € net (amortissement de 25 654 € déduit). Le chantier terminé, cette immobilisation a été mise en service le 20 avril 2021 selon le découpage suivant :
 - 363 modules voltaïques pour 44 736 €, amortis sur 20 ans ;
 - le nouvel onduleur Huawei, pour 10 614 €, amorti sur 10 ans ;
 - le chantier d'installation, pour 53 898 €, amorti sur 20 ans.L'amortissement s'élève à 5 993€ au titre de 2025.
- d'immobilisations en cours de 21 070 € correspondant aux études de structure pour :
 - 3 710€ de Sixense concernant Arcueil ;
 - 5 650€ d'Akila Ingénierie concernant Villejuif ;
 - 4 910 € d'Akila Ingénierie concernant Cachan ;et aux études de faisabilité pour :
 - 3 400 € de Cythélia concernant Villejuif ;
 - 3 400 € de Cythélia concernant Cachan - La plaine.

A noter que si les projets ne devaient pas se réaliser, une charge devra être constatée l'année de la décision prise d'arrêt des projets pour annuler l'actif comptabilisé ;

- d'autres titres immobilisés de 6 650 € se décomposant en :
 - 5 650 € de parts souscrites à la Banque Populaire
 - 1 000 € avec l'entrée en 2025 au capital de la SAS Green Kommon pour 10 actions ;
- d'avances et acomptes versés sur commandes de 1 010 € (assurance 2026)
- de créances diverses 15 037 € composées principalement de subventions à recevoir concernant les études de faisabilité subventionnées et de facturations de prestations SPS à Green Kommon
- d'une trésorerie de 20 932 € à la date de clôture des comptes.

au passif :

- de l'apport de nos sociétaires à hauteur de 72 200 €, avec une variation de + 1 300 € correspondant à quatre nouveaux sociétaires;
- d'une réserve légale de 4 200 €
- d'un report à nouveau négatif de - 4 171 €, conséquence de la perte de 10 511€ constatée en 2023 ;
- du résultat de l'année de 13 414 € ;
- des subventions d'investissement de la Région IdF pour un montant total de 57 638 € net. Ces subventions font l'objet d'une reprise au compte de résultat au même rythme que les amortissements qu'elles financent. La subvention IdF obtenue pour le financement des études de structure et de faisabilité reste à mobiliser pour 17 520€, les investissements correspondant n'étant pas encore activés ;

- de dettes diverses pour 5 012 € composées principalement des honoraires de l'expert-comptable et de dettes fiscales (impôt sur les bénéfices et TVA collectée) ;

Le compte de résultat représente notre activité de la période. Notre résultat net de 13 4147 € s'explique principalement par :

En Produit :

- un produit d'exploitation de 10 900 € (vente d'électricité). La variation entre 2025 et 2024 est de + 1 605 €, elle s'explique par un meilleur ensoleillement ;
- une production vendue de services de 12 700 €, avec deux origines :
 - 5 950 € : de quotes-parts d'études de structure et de faisabilité pris en charge par la ville de Cachan pour 2 493 €, la ville de Villejuif pour 2 715 € et Adef Résidences pour 742 €.
 - 6 750 € : de prestations d'étude de faisabilité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage facturées à Green Kommon pour le projet d'Antony et l'aide apportée sur le projet de Montreuil ;
- une reprise de subvention de 2 899 €, liée à la quote-part de la subvention d'investissement de la Région. Cette reprise permet d'atténuer la charge d'amortissement de notre installation ;
- des produits financiers de 152 €, correspondants à la rémunération des parts sociales souscrites à la Banque Populaire

En Charge :

- Des charges d'exploitation de 12 277 € (dont honoraires de prestataires, d'assurance et frais bancaire, pour 6 284 €) et des amortissements (5 993 €) ;

Le résultat courant avant impôts de + 14 374 € .

Le résultat de l'exercice 2025 est de 13 414 € après comptabilisation d'un impôt sur les bénéfices de 960 €.

Vote 1 : à l'unanimité des présents et représentés (55 pour), l'Assemblée générale approuve les comptes 2025 qui font apparaître un résultat de +13 414 €.

Concernant l'affectation du résultat, les statuts précisent que :

- 15 % des excédents sont affectés à la réserve légale, qui reçoit cette dotation jusqu'à ce qu'elle soit égale au montant le plus élevé atteint par le capital ;
- 50% des sommes disponibles après la dotation à la réserve légale sont affectés à une réserve statutaire

Le conseil de gestion propose que l'assemblée générale vote l'affectation suivante du résultat net :

- 2 012 € à la réserve légale, soit 15 % du résultat ;
- 5 701 € à la réserve statutaire, soit 42,5 % du résultat ;
- 5 701 € en report à nouveau, qui permet d'avoir un solde positif à 1530 €, après affectation.

Vote 2 : à l'unanimité des présents et représentés (55 pour), l'Assemblée générale décide l'affectation du résultat pour 2 012€ en réserve légale, 5 701€ en réserve statutaire et 5 701€ en report à nouveau.

3. Présentation du modèle de l'autoconsommation collective et du projet d'Antony

Régis Lebrun, Porteur du projet à Antony, présente les trois modes de valorisation de l'énergie : vente totale, autoconsommation individuelle, autoconsommation collective, sans consommation individuelle.

Il détaille ensuite le projet d'Antony :

- Les quatre acteurs d'une boucle d'autoconsommation : le producteur, les consommateurs, Enedis et la personne morale organisatrice (PMO) ;
- Les conditions fixées en assemblée générale 2025 pour installer une centrale solaire et leur atteinte :
 - Convention d'occupation de la toiture (18.12.2025) ;
 - Choix de l'installateur issu de l'appel d'offres ;
 - Plan d'affaire avec une rentabilité interne > 5% ;
 - Financement nécessaire : subvention France 2030 pour 50% + collecte citoyenne en cours
 - Lettre d'intention signée par chaque consommateur
 - Taux d'autoconsommation simulé à 100%
 - Part'EnR Ile-de-France (PMO) : statuts signés par SPS le 15.01.2026 ;
- Le point sur la collecte au 14 juin 2026 : 25 800€ collecté pour un besoin de 50 000€ ;
- Après avoir franchi les deux étapes de faisabilité (novembre 2024 à mars 2025) et de développement (avril 2025 à mi-juin 2026), le projet est entré le 17 juin 2026 en phase Installation. Le chantier de construction de la centrale solaire est programmé du lundi 27 juillet au vendredi 7 août 2026. L'exploitation débutera au plus tôt en septembre / octobre 2026.

4. Points de situation des autres projets en cours

Pour ces deux projets en cours, la situation est la suivante :

Cachan : Planification en 2027 de travaux d'étanchéité par la ville

Villejuif : En attente de la publication du marché de fourniture par la ville

Didier Chambonnet, président de Châtillon Soleil, présente ensuite le projet de La Mésie à Châtillon :

- Copropriété de 150 logements, en cours de projet de rénovation thermique globale
- Défi : ACC 100% autoconsommé, sans subvention
- Centrale solaire de 51 kWc, avec une production estimée à 53 MWh/an
- Clients potentiels de la boucle : parties communes de La Mésie, résidents, commerces
- Analyse des courbes de charge et du plan d'affaire en cours
- Installation envisagée pour une centrale : Mi 2027
- Le point clef : Le Taux de Rentabilité Interne !

A 21h35, plus aucun sujet n'ayant à être évoqué et plus aucune question n'étant restée en suspens, l'assemblée générale est déclarée close.

Fait à Cachan, le 26 juin 2026



Le président, Régis LEBRUN